

CAP NATURE ET BIODIVERSITÉ



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Agir pour
la biodiversité



SFDE
Société Française pour le
Droit de l'Environnement



SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES



SOCIÉTÉ
HERPÉTOLOGIQUE
DE FRANCE



SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1904



UNE ALIMENTATION SAIN ET UNE PRODUCTION DURABLE NE SE FERONT PAS SANS LA **BIODIVERSITÉ**

23 FÉVRIER 2024

La protection de l'environnement, bouc émissaire commode, mais regrettable de la crise agricole.

L'agriculture est née de la biodiversité végétale, animale, fongique et microbienne et, aujourd'hui encore, les êtres humains dépendent directement et indirectement de cette biodiversité pour se nourrir, s'habiller, etc. **Opposer activités agricoles et sauvegarde de la biodiversité est donc fondamentalement un non-sens**, que nous dénonçons. Face aux difficultés économiques que rencontre actuellement une partie des agriculteurs, certains responsables politiques et agricoles ont choisi, plutôt que de remettre en cause les profondes inégalités existantes dans la distribution des aides publiques et la répartition des profits, de désigner les normes et les « contraintes » environnementales comme étant responsables de la crise.

S'y ajoutent, sous prétexte de simplification, ou d'accélération, des propositions visant à limiter la capacité des citoyens à contester des activités, souvent illégales, dégradant l'environnement mais aussi à restreindre le rôle des experts et des organismes scientifiques dans la fixation des normes sanitaires et environnementales. Certains n'hésitent pas à demander la quasi-suppression des activités de police de l'environnement, voire stigmatisent les personnes et les institutions chargées de faire respecter la loi. Les décisions du gouvernement faisant suite à ces demandes constituent des régressions majeures qui mettent en cause notre avenir commun et devraient questionner l'ensemble de notre société.

Ces revendications prétendent souvent se fonder sur la notion de souveraineté alimentaire, mais dans une conception que nous considérons comme erronée. Nous dénonçons cette volonté de mettre dos à dos la protection de l'agriculture et celle de la nature. Elle occulte en effet les véritables raisons de la crise actuelle, et obère donc la recherche de solutions adaptées. Mais surtout, elle refuse de voir que, **face aux multiples défis économiques, sociaux, sanitaires, climatiques, géopolitiques et environnementaux qu'affronte notre agriculture, la préservation de la biodiversité constitue un atout essentiel, et non un handicap, pour élaborer des pratiques agricoles plus économes et plus résilientes tout en maintenant notre capacité de production.** C'est pourquoi nos associations ont souhaité exprimer dans ce document une vision globale, ambitieuse et positive, de l'avenir de l'agriculture, vision qui est partagée par un nombre croissant d'agriculteurs et de citoyens.



1. POUR UNE REFONDATION DÉMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE DE NOS SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Nous ne prétendons pas définir ce que devront être les agricultures de demain, qui seront sans doute diverses, selon les territoires, et évolutives. Nous sommes cependant persuadés que, pour répondre aux défis qui les attendent et élaborer des solutions adaptées, les politiques agricoles devront s'appuyer, outre le fait de mettre l'environnement au cœur de cette recherche de solutions, sur trois principes :

Prendre en compte l'ensemble du système alimentaire

La réflexion devra porter sur l'avenir de la globalité de notre système alimentaire, depuis les fournisseurs de biens et services en amont jusqu'aux transformateurs, distributeurs et consommateurs finaux et à la gestion des déchets. Elle devra également intégrer, au-delà du territoire national, les effets des échanges internationaux. En effet, on ne peut demander aux seuls agriculteurs de faire évoluer leurs pratiques alors que de nombreux autres acteurs de

ce système alimentaire restreignent souvent fortement, à travers leurs exigences propres, les possibilités d'évolution des agriculteurs.

Cette réflexion devra en outre **prendre en compte à la fois « la fin du mois » et « la fin du monde »**, c'est-à-dire intégrer les objectifs d'amélioration de la santé humaine, de restauration de la biodiversité, de contribution à l'atténuation du changement climatique, de réduction des inégalités à tous les niveaux (entre agriculteurs, entre consommateurs) et de résilience vis-à-vis des aléas économiques, sanitaires ou environnementaux. Diverses initiatives ont abordé ces questions dans les années récentes (États généraux de l'alimentation, Convention citoyenne sur le climat, Grand débat) mais en se focalisant souvent sur une seule dimension du problème : les États généraux de l'alimentation sur la fixation des prix agricoles (Lois EGALIM) et la loi d'orientation agricole, en préparation, sur l'installation des agriculteurs.



Associer les citoyens à cette refondation, en privilégiant l'approche territoriale

De même qu'il faut prendre en compte l'ensemble des composantes du système alimentaire, il est nécessaire d'associer l'ensemble des citoyens à ces réflexions, en particulier les jeunes et les personnes en situation de précarité. Même si des formes de consultation ad hoc sont envisageables, notamment via les collectivités, ces débats doivent en priorité s'appuyer sur les instances existantes de la démocratie environnementale au niveau national (en premier lieu la Commission Nationale du Débat Public, mais aussi le Conseil Économique, Social et Environnemental, le Conseil National de la Transition Écologique, le Comité National de la Biodiversité...) ou régional (CESE régionaux, Comités Régionaux de la Biodiversité) qui seront des garantes de la qualité et de l'indépendance des débats mais aussi de la prise en compte de leurs conclusions.

En outre, nous proposons qu'une partie importante de ces débats se fasse au niveau des territoires de

vie, sans rechercher nécessairement une synthèse nationale, et que les conclusions de ces débats débouchent sur des projets alimentaires territoriaux dotés de moyens d'action adéquats pour garantir leur mise en œuvre.

Refonder le soutien public aux agriculteurs

Même si les aides versées aux agriculteurs au titre de la politique agricole commune sont désormais « découplées », c'est-à-dire indépendantes des volumes produits, elles demeurent, du fait de la prise en compte des « références historiques » (les rendements passés des différentes productions) très favorables aux grandes cultures par rapport aux élevages à l'herbe (bovins et ovins), alors que ces derniers permettent de préserver des milieux favorables à la biodiversité. En outre, les aides par exploitant augmentent avec la surface des exploitations, ce qui constitue un encouragement à leur agrandissement. Ces deux phénomènes se cumulent pour créer de fortes disparités de revenu entre les agriculteurs. Ainsi, en 2021, 55,7 % des aides de la PAC allaient à 20 % des agriculteurs. En outre, les aides à l'hectare, en renchérissant le prix des terres, ne facilitent pas l'installation et poussent aux productions industrielles.

Nous considérons donc nécessaire de réviser profondément les modalités d'attribution de ces aides publiques, en les fondant essentiellement sur le principe d'une rémunération par l'argent public du travail fourni par

les agriculteurs pour produire des «biens communs» qui bénéficient à la société tout entière (santé, préservation de la biodiversité, qualité de l'eau et des sols, régulation du cycle de l'eau, stockage du carbone, paysages...) La rémunération de ces biens communs ne peut être assurée par les consommateurs à travers l'augmentation du prix des produits alimentaires.

Ce principe permettrait de soutenir l'emploi agricole en rééquilibrant les aides vers les systèmes les plus pourvoyeurs en emploi, tels l'agro-écologie et l'agriculture biologique. Ces subventions devraient être conditionnées, notamment via un système de paiements pour services environnementaux, à des pratiques et productions agricoles qui concourent à la fois et à la préservation de l'environnement et à la souveraineté alimentaire de la France. Aujourd'hui une partie importante de ces fonds soutient la destruction de la biodiversité, des pratiques agricoles émettrices de gaz à effet de serre



(GES), des élevages industriels générant du mal-être animal, et la disparition de fermes qui forment la trame du paysage rural français.

La crise économique et sociale de l'agriculture française ne peut pas se résoudre en sacrifiant plusieurs éléments majeurs de la politique nationale de préservation de la biodiversité.

Avec les annonces faites par le Premier ministre pour apaiser la mobilisation paysanne, la France foule aux pieds nombre de ses engagements européens et internationaux : le Cadre mondial pour la Biodiversité qu'elle a signé en décembre 2022, les engagements européens auxquels la Stratégie Nationale Biodiversité publiée en novembre dernier devait répondre ou bien d'autres politiques publiques comme le Plan national pollinisateurs. Sans compter plusieurs engagements en matière de protection et gestion de la ressource en eau.

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES POUR GARANTIR NOTRE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La vocation nourricière de l'agriculture, régulièrement rappelée dans le débat actuel autour de la souveraineté alimentaire, est largement dépendante de la bonne santé des écosystèmes.

Ainsi, la dégradation de la santé des sols - avec 60 à 70% des sols de l'Union européenne en mauvaise santé du fait de mauvaises pratiques, notamment agricoles, de gestion des sols - réduit les rendements potentiels des cultures et leur résilience à des épisodes météorologiques extrêmes, tels que les crues soudaines et les sécheresses. L'effondrement de la biodiversité, directement lié à l'intensification de l'agriculture - c'est-à-dire à l'utilisation massive d'engrais et de pesticides et à la simplification des paysages agraires - fait peser une menace directe sur la capacité des écosystèmes à se régénérer ou à être restaurés. Ils sont pourtant des facteurs indispensables de production agricole, les agriculteurs et la société en retirant de nombreux services, comme la pollinisation des cultures, la fertilité des sols, la régulation du cycle de l'eau ou la régulation biologique des ravageurs...

Aussi, la souveraineté alimentaire ne peut justifier l'intensification des systèmes agricoles et des élevages ou encore l'augmentation démesurée des cultures irriguées, alors que les tensions sur la ressource en eau vont s'accroître dans le contexte du changement climatique. Notre souveraineté implique au contraire de préserver les ressources naturelles sur lesquelles est fondée la production agricole pour garantir la capacité future des générations françaises à produire et à se nourrir, en développant les modèles agroécologiques qui sont ceux qui permettent le mieux de sauvegarder les écosystèmes. En outre, la majorité de l'utilisation totale de pesticides en France concerne aujourd'hui les filières Grandes cultures et Vigne, essentiellement tournées vers l'exportation et donc sans rapport avec la souveraineté alimentaire.



2. POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX.

Tous les scénarios qui décrivent des trajectoires permettant une réduction des impacts des activités agricoles sur le climat et la biodiversité ainsi que des chemins vers une souveraineté alimentaire durable et résiliente démontrent qu'**une diminution de la production et de la consommation de viande est nécessaire**. En effet, les activités liées à l'élevage représentent près de 70 % des émissions de GES de l'agriculture française et s'accompagnent d'autres problématiques environnementales et sanitaires, comme les pollutions des eaux ou l'émergence de maladies favorisées par la forte densité d'animaux. Une part majeure de la surface agricole utile française est dédiée à l'élevage, notamment pour l'alimentation animale, alors qu'une réallocation des terres pourrait permettre à la France de développer des filières pour la consommation humaine, notamment fruits, légumes et légumineuses, pour lesquelles elle

dépend fortement d'importations. Nous distinguons plusieurs modèles d'élevage, qui n'ont pas les mêmes impacts sur l'environnement. Les productions animales industrielles sont des systèmes intensifs qui regroupent 80 % des animaux en France et dépendent fortement d'une alimentation extérieure à l'exploitation, dont une partie non négligeable est importée. La densité d'animaux est forte, ils n'ont pas ou peu d'accès à l'extérieur. La productivité est privilégiée au détriment du bien-être animal. A l'inverse, l'élevage paysan est basé sur l'autonomie pour l'alimentation des animaux, une limitation du recours aux intrants et aux antibiotiques, une meilleure qualité de produits, une densité d'animaux plus compatible avec leur bien-être, ainsi qu'un ancrage économique dans le territoire. Ces modèles d'élevage permettent notamment de valoriser des surfaces qui ne peuvent être exploitées pour des cultures végétales,



d'entretenir des espaces ouverts riches en biodiversité, comme des prairies permanentes, des mares et des haies. Intégrés à des systèmes de polyculture, ils permettent une rotation plus longue des cultures et une fertilisation naturelle des sols. Aujourd'hui, les élevages français voient leur nombre diminuer et leur taille moyenne augmenter. Cette double dynamique se fait en premier lieu au détriment des petits éleveurs paysans. **Les pouvoirs publics doivent planifier la transition de l'élevage, dans une trajectoire du « Moins et Mieux »** qui permet d'accompagner la réduction du cheptel. Pour cela, nous demandons :

- la mise en place d'un plan national d'accompagnement pour les éleveurs, permettant la sortie de la production animale industrielle (notamment grâce à l'interdiction des nouvelles installations ou des agrandissements des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE), l'interdiction de l'élevage en cage et

l'obligation d'un réel accès à l'extérieur pour tous les animaux) et le soutien à l'élevage paysan (notamment par l'adaptation des critères sanitaires aux pratiques de plein air, le financement d'abattoirs mobiles à la ferme...)

- une transition alimentaire permettant de reconnecter l'élevage et l'alimentation, pour que la baisse de la production animale s'accompagne d'une baisse de la consommation, et non de l'augmentation des importations au détriment des éleveurs français, du climat et de la biodiversité. Une telle transition ne pourra se faire qu'avec l'appui de politiques publiques telles que l'encadrement de la publicité des produits issus de la production animale industrielle, la mise en place d'une option végétarienne quotidienne dans la restauration collective, un réel affichage environnemental indiquant le mode d'élevage ou encore l'obligation de mentionner l'origine des produits dans les préparations culinaires.



3. POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN FONDÉ SUR LA PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE, LA RÉSILIENCE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE.

La souveraineté alimentaire de l'Union européenne doit être pensée collectivement par les 27 États membres, et passe par une nécessaire diversification des agroécosystèmes européens. Pour l'atteindre, l'UE doit relocaliser plusieurs des productions pour lesquelles elle dépend des importations, à l'image des oléoprotéagineux comme le soja, repenser la durabilité de ses systèmes alimentaires conformément aux ambitions du Pacte vert et adopter des mesures miroirs afin de conditionner l'accès au marché européen au respect de normes sanitaires et environnementales scientifiquement justifiées.

L'enjeu est de renforcer la résilience du système agricole européen en s'appuyant sur la biodiversité et les services écosystémiques, sans délocaliser les impacts environnementaux d'une agriculture que nous nous interdisons. L'Union européenne doit par exemple mettre fin à l'importation de produits traités avec des pesticides interdits dont l'usage est proscrit sur son territoire, mais également cesser d'exporter ces mêmes pesticides vers ses partenaires commerciaux. Il en va de la cohérence de la transition agroécologique que nous appelons de nos vœux. Cela n'implique nullement de renoncer aux échanges économiques agricoles, mais de les établir sur des bases d'équité.



4. POUR UNE RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES ET DES INTRANTS

Nous réaffirmons notre attachement au respect de l'engagement pris en 2007 lors du Grenelle de l'environnement de réduire drastiquement l'emploi des pesticides. Cet objectif, fondé sur de nombreuses études scientifiques, résulte d'une analyse critique, à la fois globale et pragmatique, de la nature et la gestion des risques que présentent ces produits pour la santé des êtres humains, et en premier lieu pour celle de leurs utilisateurs, ainsi que pour la biodiversité.

Nous rappelons que l'indicateur NODU (Nombre de doses utiles), défini en 2009 et utilisé depuis en France, doit être choisi de préférence aux QSA (quantité de substances actives) pour mesurer cette réduction des usages, car il permet en particulier de corriger les effets de l'augmentation ou de la diminution de l'efficacité des produits autorisés. Nous considérons que d'autres indicateurs, comme par exemple l'indicateur HRI₁ (Indicateur de risque harmonisé) utilisé pour le rapportage européen, peuvent venir en complément du NODU, mais aucunement le remplacer.

Nous défendons le maintien d'une évaluation collective et indépendante des produits phytosanitaires par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), ainsi que de la délivrance des autorisations de mise

sur le marché et des décisions de retrait par cette agence, dans le respect des directives et règlements européens. Enfin, en ce qui concerne la prévention des risques par rapport aux riverains, nous soutenons le principe des zones de non-traitement définies sur la base de données scientifiques et de limitation des usages, y compris par des mesures ayant un caractère obligatoire, dans les espaces à enjeux pour la qualité des eaux (aires de protection des captages) ou la biodiversité (Natura 2000, zones protégées).

L'agriculture, et plus globalement notre système alimentaire, fait appel à de nombreux intrants (énergie, aliments pour animaux, engrais, pesticides, matières plastiques, etc.) qui représentent une part toujours plus importante des coûts de production et de vente. Ainsi, la part des consommations intermédiaires dans la valeur totale de la production agricole est aujourd'hui proche de 60 %, contre environ 50 % dans les années 1980. **Les secteurs agricole et alimentaire utilisent près de la moitié des plastiques utilisés en France. Réduire l'utilisation de ces intrants permet de limiter leurs impact écologiques et sanitaire, tout en diminuant notre dépendance vis à vis de leur importation,** en particulier pour les énergies fossiles et leurs dérivés ou pour le soja à destination de l'alimentation animale.



5. POUR LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AUX CIRCUITS COURTS

L'agriculture biologique représente aujourd'hui près de 60 000 exploitations, 250 000 emplois, et attire près d'un candidat sur deux à l'installation. Il est essentiel de réaffirmer son rôle central dans la transition agroécologique afin de préserver cette dynamique. Nous appelons ainsi les pouvoirs publics à déployer un véritable plan de soutien à la filière, notamment via la revalorisation des subventions de

la PAC pour les agriculteurs biologiques (écorégime).

Les transports de produits alimentaires représentent une part significative des émissions de GES et de particules fines. **Nous demandons que des politiques ambitieuses favorisent le développement et le maintien dans la durée de systèmes alimentaires de proximité plus économes.**

6. POUR LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES « INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES »

Une clarification est nécessaire.

L'affirmation souvent entendue que les agriculteurs ont l'obligation de laisser au moins 4 % de leurs terres arables en jachère afin de favoriser la biodiversité demande en effet le rappel de quelques points essentiels :

- la mise en place des jachères n'est pas nouvelle. Elle date de la PAC de 1992 et avait alors comme objectif de réduire les excédents de production et non de préserver la biodiversité. Leur surface représentait plus d'un million d'hectares jusqu'en 2007 et n'est plus aujourd'hui que d'environ 500 000 hectares, soit moins de 3 % de la SAU.

- les jachères ne constituent qu'une partie, facultative, des 4 % de « surfaces d'intérêt écologique (SIE) » que les agriculteurs doivent mettre en place pour bénéficier des aides de la PAC. S'y ajoutent les « éléments fixes » (haies, bosquets, mares, bandes enherbées, prairies permanentes...).

- la mise en place de ces SIE n'est nullement une obligation légale mais seulement une conditionnalité pour bénéficier de certaines aides publiques.

- la valeur de 4 % de la surface agricole ne correspond pas à la surface réelle qui sera dédiée à ces SIE. En effet, des coefficients de pondération permettent de répondre à ces obligations avec une surface beaucoup plus limitée. Ainsi, 1 km de haies vaudra 2 hectares, alors que les haies ont souvent une largeur très inférieure à 20 m.

Ce débat sur la mise en culture des jachères occulte en fait la question beaucoup plus préoccupante de la diminution des SIE, parfois qualifiées hélas de « surfaces non productives ». Ainsi, la France perd tous les ans plus de 20 000 km de haies et ce rythme a doublé au cours des 10 dernières années. En 70 ans, 70 % des haies ont été détruites, tandis que près de 90 % des mares ont disparu en un siècle.

Nous préconisons un

« remembrement écologique » des zones rurales avec la préservation et le développement des SIE dont l'intérêt écologique majeur est lié à leur implantation durable dans le paysage et qui contribue au fonctionnement des écosystèmes.

L'aide aux agriculteurs pour entretenir ou planter ces SIE doit être adaptée, dans son montant et sa durée, afin d'être effectivement incitative, quitte à être plus sélective. Les soutiens actuels sont trop limités. Nous proposons, par exemple, le doublement du « Bonus Haies » de la PAC qui est actuellement de 7 €/ha. L'objectif de replantation visant un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030 doit également être maintenu en y ajoutant une exigence de qualité écologique, par exemple dans le cadre du « Label Haie ». Nos associations sont prêtes à s'impliquer concrètement dans cet enjeu prioritaire à travers des projets collectifs associant les différents acteurs.



7. **POUR ASSURER UNE GESTION DURABLE, QUALITATIVE ET QUANTITATIVE, DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX HUMIDES**

Faciliter et accélérer les projets de stockage d'eau, une bonne idée ? Non, parce que face à une ressource qui se raréfie, **il est impératif d'adapter la demande à l'offre et non prétendre que l'inverse est possible.**

La production agricole ne peut se faire sans eau. Mais seulement 6% des surfaces agricoles sont actuellement irriguées, représentant 15% des exploitations. Il convient donc de relativiser la question du stockage de

l'eau pour l'irrigation, d'autant plus que d'autres solutions permettent d'en réduire les besoins :

- diminuer drastiquement les cultures destinées à l'alimentation animale, au premier rang desquelles le maïs, très gourmand en eau en période estivale.
- Adapter les choix d'espèces et de variétés aux nouvelles conditions climatiques.
- Favoriser les sols vivants et les infrastructures agroécologiques qui ont la capacité de réguler le cycle de l'eau, de la retenir et de la restituer.
- Aménager le paysage des bassins versants pour ralentir les flux d'eau de pluie en créant des terrasses, en intégrant de l'agroforesterie, etc.
- Limiter le labour, qui génère une érosion massive et est grandement responsable de la baisse de disponibilité quantitative de l'eau dans les milieux.

Dans cette même logique, **il est essentiel que les volumes d'eau prélevés à des fins agricoles soient préférentiellement fléchés vers des cultures qui participent à la souveraineté alimentaire et au respect de la biodiversité, et non aux grandes cultures industrielles destinées à l'export.**

Parmi les revendications de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) se trouve aussi en bonne place le refus du zonage « Zones Humides » et

leur cartographie, objectifs portés par les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture qui doit servir de support à la mise en œuvre de la nouvelle norme des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales relative à la protection des zones humides (conditionnalité de la PAC), ou à la mise en œuvre de la loi sur l'eau qui réglemente les travaux dans ces milieux ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité sur le volet zones humides. Ces objectifs, légitimes et urgents, sont totalement compatibles avec une agriculture respectueuse de l'environnement, et lui sont même indispensables ! La surface couverte par les zones humides n'a cessé de régresser depuis un demi-siècle et leur état s'est profondément dégradé en raison de l'intensification de l'agriculture, forte consommatrice d'eau et d'espace et source de pollution organique. La dernière évaluation nationale relève qu'entre 2010 et 2020, 62 % des zones humides ont cessé d'assurer leur rôle écologique.

Pourtant, ces milieux très riches en biodiversité jouent plusieurs rôles essentiels, quoi que très souvent méconnus : épuration naturelle des eaux, atténuation des sécheresses, amortissement des crues, stockage du carbone, support d'activités de loisirs et de tourisme, etc.



8. POUR CONFORTER L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ DANS SA DOUBLE MISSION DE SENSIBILISATION ET DE CONTRÔLE, AU NOM DE L'ÉTAT, DU RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA NATURE

Pendant les mobilisations paysannes, l'Office français de la biodiversité est devenu la cible de certains syndicats agricoles. La FNSEA demande ainsi de « *placer l'action de l'OFB sous l'autorité des Préfets, désarmer ses agents et inscrire leurs interventions sous le signe de la pédagogie* ». Étrange revendication d'usagers exigeant la baisse des moyens légitimes de contrôle de leur activité... Face à l'effondrement de la biodiversité et à la dégradation des milieux naturels, l'État a choisi de se doter d'un opérateur unique, en réunissant plusieurs opérateurs publics existants pour gagner en efficacité, synergie et coordination. L'OFB ainsi créé en 2020 est dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, notamment via ses travaux en matière de connaissance et expertise, l'appui aux politiques publiques, nationales et territoriales, la gestion et restauration des espaces protégés marins comme terrestres, la mobilisation des acteurs et des citoyens au plus près des territoires, les missions de police de l'environnement, administrative et judiciaire.

La remise en cause de certaines de ces missions aboutirait à des reculs regrettables pour les politiques publiques dédiées à la protection de l'environnement, au mépris de l'avenir et de l'intérêt général.

Pour rappel, avec environ 1700 inspecteurs, les effectifs de l'OFB sont déjà notoirement insuffisants et peinent à faire respecter le droit en matière de préservation de la nature.

En 2023, 3 000 contrôles ont été effectués sur les 400 000 exploitations agricoles françaises, soit 0,75 %.

Nous demandons donc une augmentation des ressources et des moyens de l'OFB, afin de renforcer ses capacités à agir et à accompagner la transition agro-écologique, et soutenons sans réserve ses actions de contrôle et de sensibilisation.

De manière similaire, en complément des rôles et fonctions de l'OFB, il est essentiel que notre pays conserve des structures indépendantes d'évaluation des atteintes à la biodiversité telles que le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Nos organisations sont solidaires des paysans qui revendiquent de produire une alimentation saine et de toucher des revenus dignes en préservant les écosystèmes et les paysages. Une grande partie du monde agricole a déjà intégré les enjeux écologiques et les impératifs de préservation des milieux et cycles naturels. Plutôt que d'alimenter une mise en opposition stérile et devant l'enchaînement hâtif de régressions environnementales décrétées par le Gouvernement sous la pression de tracteurs téléguidés par les syndicats majoritaires, nous proposons de réunir l'ensemble des acteurs concernés afin de construire sereinement des solutions innovantes visant à **refondre nos systèmes alimentaires, redéfinir le métier d'agriculteur et restaurer les écosystèmes naturels.**



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Agir pour
la biodiversité

